



Regroupement
des producteurs
multimédia

COMMUNIQUÉ – pour diffusion immédiate

Assemblée annuelle du Regroupement des producteurs multimédia :

LES PRODUCTEURS DÉSIGNENT LE RPM COMME PRINCIPALE ENTITÉ POUR LES REPRÉSENTER

(Montréal, le 3 octobre 2003) – Quelques 25 producteurs présents lors de l'assemblée annuelle du Regroupement des producteurs multimédia (RPM), tenue le 1^{er} octobre à Montréal, se sont mis d'accord pour faire du RPM la seule entité associative et patronale habilitée à les représenter. Dans les faits, le RPM va continuer à s'occuper de relations de travail en plus de piloter en priorité des dossiers relatifs au financement de la production de contenu et à tout ce qui touche la commercialisation et la mise en marché.

Réflexion « indépendante »

Cette décision découle d'une réflexion entreprise au cours de l'été par un groupe indépendant d'une douzaine de producteurs. Tanya Claessens de Kutoka a exposé aux membres présents les motivations qui ont guidé le groupe. En présence du directeur général de l'Alliance numériQc, M. Gilles Bertrand, les producteurs ont souligné que cette organisation, de par sa structure et son membership, ne peut défendre de façon adéquate et indépendante les intérêts des producteurs. Pour bon nombre l'offre de services de l'Alliance reste importante en autant qu'elle soit complétée par une action concertée sur le plan patronal et de la production de contenu multimédia. Des discussions auront donc lieu avec l'Alliance afin de voir s'il est possible de développer un partenariat qui ne pourra que bénéficier à l'industrie.

Une année bien remplie

Lors de son allocution faisant le bilan de l'année 2002-2003, René Lepire président du RPM n'a pas manqué de souligner l'énorme travail accompli en dépit de ressources pour les moins limitées. Au chapitre des relations de travail, il a rappelé la signature d'ententes importantes avec l'APFTQ et l'ADISQ dans le but de bien délimiter les champs de juridiction de chacune des associations patronales. Ce qui a entre autres facilité le dépôt à l'Union des Artistes (UDA) d'un projet de convention en matière d'audiovisuel et de multimédia de commande. L'entente avec L'ADISQ a quant à elle permis au RPM d'être partie prenante des négociations avec l'UDA concernant le spectacle de commande. M. Lepire a également rappelé les démarches entreprises par le RPM auprès du Conseil du trésor du gouvernement du Québec afin de clarifier le processus d'appels d'offres émanant des ministères et organismes en matière de multimédia. Un bilan, accompagné de recommandations au sujet des droits d'auteur exigés par le gouvernement, sera envoyé aux membres. D'autres représentations seront entreprises sous peu auprès du Forum des responsables des communications du gouvernement du Québec.

.../2

Une situation financière précaire pour l'avenir

M. Sylvain Perron, trésorier du RPM, a dans un premier temps fait la présentation des états financiers pour l'année se terminant au 31 mai 2003. En dépit d'un budget relativement peu élevé, le RPM a tout de même réussi à dégager un surplus d'opération de 7 945 \$. Il est clair que l'engagement bénévole des producteurs sur plusieurs dossiers a permis de contrôler les dépenses. La situation risque par contre de se détériorer pour l'année en cours en raison de la décision de l'Alliance numériQc de ne pas verser une somme de 50 000 \$ découlant d'une entente de partenariat signée en octobre 2002. Tenant compte de cette situation particulière, M. Perron a présenté à l'assemblée divers scénarios de revenus pour les deux prochaines années sur la base d'un budget d'opération de 100 000 \$. Il est notamment prévu d'augmenter le niveau des cotisations des membres réguliers et de déployer des efforts pour aller chercher des fonds du côté de membres associés, de partenaires d'affaires et par l'organisation d'activités. Le RPM entend tout de même poursuivre les discussions avec l'Alliance afin de trouver une solution valable pour les parties.

Élection des administrateurs

Un seul poste était vacant au sein du conseil d'administration du RPM à la suite de la démission en cours de mandat de Marie Griffith de MG International. Ce septième siège sera dorénavant comblé par Denis Lacasse, producteur senior de chez A2M. Les autres membres du conseil sont René Lepire (Idées au cube), Guillaume Aniorde (producteur autonome), Tanya Claessens (Kutoka), Robert Laplante (Tandem-Vision), Phil Belec (Innovision) et Sylvain Perron (producteur autonome).

Formation de comités

Outre la poursuite du travail d'un comité pour piloter les négociations dans le secteur multimédia, sera également formé un comité pour trouver des solutions au financement de l'industrie. Il a par ailleurs été discuté de mettre sur pied un comité dédié au financement du RPM et un autre à la communication et à l'organisation d'un événement pour les producteurs.

À propos du RPM

Le Regroupement des producteurs **multimédia** (RPM) est un organisme sans but lucratif qui représente les producteurs **multimédia** oeuvrant au Québec en contenu interactif sur divers supports, en vidéo non destinée au marché de la télévision et en événements corporatifs ou de promotion. Le RPM négocie les conventions collectives et les contrats de travail avec les associations reconnues et assure à ses membres un service de soutien et de conseil. Le RPM fait également valoir les droits et intérêts de ses membres auprès des gouvernements et autres organisations, sur le plan national et international.

- 30 -

Renseignements :

René Lepire (514) 524-8520 ou rlepire@id3.com

Gilbert Ouellette (514) 813-3586 ou go@radarconseils.ca